

Département de la  
**GIRONDE**

Canton du  
**NORD MÉDOC**

Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

Date convocation : 25/01/2021

Date affichage : 25/01/2021

**Nombre de membres :**

<b>en exercice :</b>	<b>19</b>
présents :	16
absentes excusées représentées	2
absent excusé	1
absent :	0
<b>de votants :</b>	<b>18</b>

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMPTE-RENDU**

**SÉANCE DU 29/01/2021**



*L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et deux minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis exceptionnellement dans la Salle Culturelle, route de Courreau, à Vendays-Montalivet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOURNEL, Maire.*

<b>PRÉSENTS</b>	<b>M. BOURNEL Pierre</b>	<b>Mme BRUN Véronique</b>
	<b>M. TRIJOLET-LASSUS Jean</b>	<b>Mme DZALIAN Irène</b>
	<b>M. CARME Jean</b>	<b>Mme BOUCHEZ Sophie</b>
	<b>Mme PAPILLON Françoise</b>	<b>Mme AMOUROUX Marie</b>
	<b>M. BARTHÉLÉMY Laurent</b>	<b>Mme PEYRUSE Chloé</b>
	<b>M. FABRE Michel</b>	<b>Mme GUESDON Cécile</b>
	<b>M. PION Jean-Paul</b>	<b>M. DASSE Julien</b>
	<b>M. BERTET Jean-Marie</b>	<b>Mme BAHAIN Marie-Noëlle</b>
<b>ABSENTES EXCUSÉES</b>	<b>Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie (pouvoir donné à M. TRIJOLET-LASSUS Jean)</b>	
<b>REPRÉSENTÉES</b>	<b>Mme DA SILVA Christète (pouvoir donné à Mme BRUN Véronique)</b>	
<b>ABSENT EXCUSÉ</b>	<b>M. SIROUGNET Bruno</b>	
<b>ABSENT</b>	/	

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHÉLÉMY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h02.



**ORDRE DU JOUR**

**PROCÈS VERBAL**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Approbation de l'adhésion à l'association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT)

### **JEUNESSE/ENFANCE/RESTAURATION SCOLAIRE**

- 2) Autorisation de signature d'une convention de fourniture de repas entre les communes de Vendays-Montalivet et Queyrac

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 3) Création d'un emploi permanent du niveau de la catégorie A pour la fonction de responsable du service urbanisme
- 4) Création d'emplois permanents du niveau de catégorie C
- 5) Création d'un emploi de secrétaire général
- 6) Création d'un emploi de directeur du service de la prévention et de la sécurité publique
- 7) Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2021
- 8) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de trois fonctionnaires territoriaux entre la commune de Vendays-Montalivet et le CCAS de Vendays-Montalivet
- 9) Approbation d'une indemnité horaire pour travail normal de nuit
- 10) Annule et remplace l'article II de la délibération n°136-2017 du 27/10/2017 – Nouvelle architecture du régime indemnitaire – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et du complément indemnitaire annuel (CIA)
- 11) Approbation de l'instauration du télétravail
- 12) Approbation de la charte de l'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et des agents territoriaux ayant une fonction d'ATSEM

### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13) Fixation des tarifs de la redevance d'assainissement non collectif
- 14) Etablissement d'un règlement de service définissant les prestations assurées par le service et les obligations respectives - Assainissement Non Collectif
- 15) Autorisation de signature d'une convention de servitudes ENEDIS – Enfouissement d'une ligne BT aux lieux-dits La Rège et Luscla sur les parcelles DC2, DC3 et DC4

### **FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP**

- 16) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la halle du marché de Montalivet
- 17) Demande d'aide financière auprès du Département pour le traitement des archives

### **CAMPING MUNICIPAL**

- 18) Camping municipal de l'Océan – Approbation du contrat de gestion de sous-location entre le propriétaire de mobil-home et le camping municipal de l'Océan

### **QUESTIONS DIVERSES**



## DÉCISIONS

Dans le cadre des délégations qui sont accordées à Monsieur le Maire, il informe le Conseil Municipal, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il a pris 5 décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- **Décision n°37-2020 du 21 décembre 2020 portant attribution du marché de démolition de la colonie « Joinville-le-Pont »** à l'entreprise EURO DEMOLITION SYSTEMS pour un montant de 45 000€ HT

- **Décision n°02-2021 du 8 janvier 2021 portant sur l'avenant n°01 au marché de démolition de la colonie Joinville-le-Pont** avec l'entreprise EURO DEMOLITION SYSTEMS pour un montant de 5 000,00€ HT, portant le montant du marché modifié à 50 000,00€ HT.

- **Décision n°01-2021 du 04 janvier 2021 portant attribution de ventes au plus offrant de véhicules communaux :**

- 2 véhicules TOYOTA HILUX attribués à xxx pour un montant de 800,00€ TTC
- 1 véhicule RENAULT EXPRESS attribué à xxx pour un montant de 200,00€ TTC

- **Décision n°03-2021 du 11 janvier 2021 portant sur la signature d'une convention de prestation de services pour le nettoyage des vêtements professionnels du restaurant scolaire** avec la société ELIS pour un montant mensuel de 273,71€ HT, soit un montant annuel de 3 284,52€ HT, pour une durée de 3 ans.

- **Décision n°04-2021 du 14 janvier 2021 relatif à l'attribution du marché portant sur une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif** à l'entreprise EES AQUALIS pour un montant de 24 730,00€ HT, à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2023.



## PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 est soumis au vote du Conseil Municipal.

**Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**



## ADMINISTRATION GENERALE

### 1-2021 – APPROBATION DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES (ANETT)

*Rapporteur : M. Jean TRIJOLET-LASSUS*

**Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'adhésion à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques, le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 200,00€ pour l'année 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

## JEUNESSE/ENFANCE/RESTAURATION SCOLAIRE

### 2-2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS ENTRE LES COMMUNES DE VENDAYS-MONTALIVET ET QUEYRAC

*Rapporteur : M. Laurent BARTHÉLÉMY*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

## RESSOURCES HUMAINES

### 3-2021 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DU NIVEAU DE LA CATÉGORIE A POUR LA FONCTION DE RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME

*Rapporteur : M. Jean TRIJOLET-LASSUS*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de la création, à compter du 1er avril 2021 d'un poste d'attaché de catégorie hiérarchique A, à temps complet, à hauteur de 35h hebdomadaires afin d'assurer la fonction de responsable du service urbanisme avec les missions notamment de pilotage, gestion et management, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;
- **SE RÉSERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, s'agissant d'un emploi de catégorie A ;

En cas de recrutement d'un agent contractuel :

- **FIXE** la rémunération sur la base de l'indice brut 821, indice majoré 673, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4-2021 – CRÉATION D’EMPLOIS PERMANENTS DU NIVEAU DE CATÉGORIE C**

*Rapporteur : M. Jean TRIJOLET-LASSUS*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

**15 voix POUR : Pierre BOURNEL, Jean TRIJOLET-LASSUS, Jean CARME, Françoise PAPILLON, Laurent BARTHÉLÉMY, Michel FABRE, Jean-Paul PION, Jean-Marie BERTET, Véronique BRUN, Irène DZALIAN, Sophie BOUCHEZ, Marie AMOUROUX, Chloé PEYRUSE**

**ABSTENTIONS : Cécile GUESDON, Julien DASSE et Marie-Noëlle BAHAIN**

#### **5-2021 – CRÉATION D’UN EMPLOI DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

*Rapporteur : M. Jean TRIJOLET-LASSUS*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **DÉCIDE** de la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, d’un emploi de secrétaire de mairie sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière administrative, catégorie B, 35/35<sup>ème</sup>)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à pourvoir l’emploi prévu ci-dessus et à l’habilitier à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes
- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la commune de Vendays-Montalivet

#### **6-2021 – CRÉATION D’UN EMPLOI DE DIRECTEUR DU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

*Rapporteur : M. Jean TRIJOLET-LASSUS*

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

**15 voix POUR : Pierre BOURNEL, Jean TRIJOLET-LASSUS, Jean CARME, Françoise PAPILLON, Laurent BARTHÉLÉMY, Michel FABRE, Jean-Paul PION, Jean-Marie BERTET, Véronique BRUN, Irène DZALIAN, Sophie BOUCHEZ, Marie AMOUROUX, Chloé PEYRUSE**

**ABSTENTIONS : Cécile GUESDON, Julien DASSE et Marie-Noëlle BAHAIN**

- **DÉCIDE** de la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, d’un emploi de directeur du service de la prévention et de la sécurité publique sur le grade d’attaché territorial (filière administrative, catégorie A, 35/35<sup>ème</sup>)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à pourvoir l’emploi prévu ci-dessus et à l’habilitier à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes ;

- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la commune de Vendays-Montalivet

#### **7-2021 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **MET A JOUR** le tableau des effectifs selon le tableau proposé en tenant compte des 7 suppressions de postes mentionnés.

#### **8-2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TROIS FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ENTRE LA COMMUNE DE VENDAYS-MONTALIVET ET LE CCAS DE VENDAYS-MONTALIVET**

**Rapporteur** : Mme Françoise PAPILLON

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre onéreux de trois agents de la commune de Vendays-Montalivet au profit du C.C.A.S. de Vendays-Montalivet pour une période d'un an renouvelable deux fois, soit trois ans et un temps de travail de :
  - o 24 heures par semaine à compter du 01/02/2021 et pour une période d'un an renouvelable deux fois, soit trois ans pour deux agents
  - o 21 heures par semaine à compter du 01/02/2021 et pour une période d'un an renouvelable deux fois, soit trois ans pour un agent
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante (celle-ci sera annexée à l'arrêté individuel de l'agent).

#### **9-2021 – APPROBATION D'UNE INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;
- **ATTRIBUE**, aux agents pouvant y prétendre, le versement de cette indemnité ;
- **PRÉCISE** que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.

#### **10-2021 – ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE II DE LA DÉLIBÉRATION N°136-2017 DU 27/10/2017 - NOUVELLE ARCHITECTURE DU RÉGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJÉTIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) ET DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

**Rapporteur** : M. Jean TRIJOULET-LASSUS

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'annulation et le remplacement de l'article II selon les modalités précédemment mentionnées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **11-2021 – APPROBATION DE L'INSTAURATION DU TÉLÉTRAVAIL**

**Rapporteur** : M. Laurent BARTHÉLÉMY

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE et VOTE** les activités éligibles au télétravail, les locaux mis à disposition, les règles à respecter et modalités présentés dans le présent rapport qui a été transmis avec les convocations.

**Article 1** : Activités éligibles au télétravail

**Article 2** : Locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail

**Article 3** : règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

**Article 4** : règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

**Article 5** : modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

**Article 6** : modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail

**Article 7** : modalités de prise en charge des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

**Article 8** : Modalités et durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

### **12-2021 - APPROBATION DE LA CHARTE DE L'AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) ET DES AGENTS TERRITORIAUX AYANT UNE FONCTION D'ATSEM**

**Rapporteur** : Mme Chloé PEYRUSE

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la charte de l'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et des agents territoriaux ayant une fonction d'ATSEM ci-jointe pour une application à compter du 01/01/2021 ;
- **PROCÈDE** à sa diffusion auprès des agents concernés et de la directrice et des enseignants de l'école maternelle et des classes élémentaires spécifiques bénéficiant de la présence d'une ATSEM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant en charge de l'Éducation Enfance Jeunesse, à signer tous documents y afférents

### **URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **13-2021 - FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapporteur** : M. Laurent BARTHÉLÉMY

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les montants de redevance tels qu'indiqués en suivant :

<b>CONTROLE</b>	<b>MONTANT HT</b>
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	95,00 €
Contrôle d'exécution des installations neuves ou réhabilitées	170,00€
Contre visite pour contrôle d'exécution des installations neuves ou réhabilitées	170,00€
Contrôle de conformité en cas de vente	150,00€
Contrôle de bon fonctionnement périodique	95,00€
Analyse simple des rejets : DCO, DBO5, MES	120,00€
Analyse complète des rejets : DCO, DBO5, MES, NGL, Pt	180,00€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la mise en œuvre des tarifs du SPANC, leur facturation et leur recouvrement.

**14-2021 - ÉTABLISSEMENT D'UN RÈGLEMENT DE SERVICE DÉFINISSANT LES PRESTATIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE ET LES OBLIGATIONS RESPECTIVES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapporteur :** M. Laurent BARTHÉLÉMY

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement de service

**15-2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS : ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE BT AUX LIEUX-DITS LA RÈGE ET LUSCLA SUR LES PARCELLES DC2, DC3 ET DC4**

**Rapporteur :** M. Laurent BARTHÉLÉMY

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature de la convention de servitude portant sur les parcelles :
  - DC n°2, située au lieu-dit «La Rège » ;
  - DC n°3, située au lieu-dit «La Rège » ;
  - DC n°4, située au lieu-dit «Luscla »



## FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP

### 16-2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (DETR) POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA HALLE DU MARCHÉ DE MONTALIVET

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement ci-exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 pour un montant de 62 500,00 €.

### 17-2021 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LE TRAITEMENT DES ARCHIVES

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du traitement des archives par la reprise et la mise à jour des éliminations ainsi que la reprise du fonds d'archives ;
- **APPROUVE** la réalisation des opérations de restaurations de registres d'état-civil antérieurs à 1950 ;
- **APPROUVE** les plans de financement relatif aux coûts de ces opérations comme énoncés précédemment ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental les avis préalables et les demandes de vérification des conformités aux prescriptions techniques et instructions réglementaires des Archives de France ;
- **SOLLICITE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental en :
  - o fonctionnement au titre du classement des archives communales pour un montant de 2 250,00€ ;
  - o en investissement au titre des opérations de restaurations de registres d'état-civil antérieurs à 1950 pour un montant total de 1 343,63 € ;
- **AUTORISE** à inscrire au budget principal de la commune les dépenses et recettes afférentes à ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces demandes d'aides financières.

## CAMPING MUNICIPAL

### 18-2021 – CAMPING MUNICIPAL DE L'OCÉAN - APPROBATION DU CONTRAT DE GESTION DE SOUS-LOCATION ENTRE LE PROPRIÉTAIRE DE MOBIL-HOME ET LE CAMPING MUNICIPAL DE L'OCÉAN

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat précité pour l'année 2021 et son annexe intitulée « inventaire du Mobil-home pour la location »
- **CHARGE** Monsieur le maire d'en informer les concernés

### QUESTIONS DIVERSES

1. Lors du vote de la délibération n° 190-2020 du 21/12/2020 – CAMPING MUNICIPAL DE L'OCÉAN - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Julien DASSE a demandé à connaître le nom du directeur du Camping Municipal de l'Océan.

Monsieur le Maire rectifie la réponse apporter lors du dernier conseil et apporte des éléments complémentaires suivants :

Madame Gaëlle POUPION est un agent dont les missions sont d'assurer l'accueil et l'organisation du camping municipal. Cet agent est régisseur titulaire de la régie de recettes du Camping Municipal de l'Océan nommé par arrêté municipal n°P2020-81 du 30/03/2020.

Monsieur Hervé BÉNACHOUR-TESTE est un agent dont la mission est d'assurer la direction du Camping Municipal de l'Océan. Il a été nommé par délibération n°92-2015 du 01/06/2015.

2. Lors du vote de la délibération n° 191-2020 – CAMPING MUNICIPAL DE L'OCÉAN - APPROBATION DE LA NOTICE D'INFORMATION SUR LES CONDITIONS DE LOCATION DES EMPLACEMENTS À L'ANNÉE :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Julien DASSE a demandé, pour le prochain conseil municipal, les détails relatifs aux cessions de mobil-homes pour un montant de 85 000€.

Selon la délibération n°163-2018 du 07/12/2018, Monsieur le Maire informe qu'il a été autorisé à vendre des mobil-homes.

Des contrats de vente de gré à gré d'une résidence mobile de loisirs ont été réalisés et dûment signés.

Monsieur le Maire met à disposition de l'assemblée ces contrats ainsi que les titres de recettes, et précise qu'il a veillé à respecter la confidentialité des informations personnelles des contractants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.